

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 16 - Vendredi 24 avril 2015



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

TOUR DE ROMANDIE 2015

Le Tour de Romandie nous fait l'honneur d'effectuer, comme en 2012, le départ de sa quatrième étape 2015. Pour accueillir cette manifestation, la Municipalité aura besoin de beaucoup de place. Elle compte, dès lors, sur l'aide et la compréhension de chacune et chacun. En effet :

- La Place de la Gare sera entièrement interdite au parcage du jeudi 30 avril 2015 à 18h00, jusqu'au vendredi 1er mai 2015 à 17h00.

- La Place du Marché sera, quant à elle, entièrement interdite au parcage du jeudi 30 avril 2015 à 13h30 au vendredi 1er mai 2015 à 17h00.

- La Place de la Liberté sera entièrement interdite au parcage du jeudi 30 avril 2015 à 18h00 au vendredi 1er mai 2015 à 17h00. Des festivités pour les enfants sont prévues sur cette place.

Nous vous prions donc de bien vouloir stationner vos véhicules sur les places de parc du Pré-de-la-Tour, ainsi qu'au chemin des Vergers, par exemple.

Le vendredi 1er mai 2015, entre 08h30 et 15h00, toute circulation sera interdite à l'avenue des Collonges, sur les places de la Gare, du Marché et de la Liberté, à la rue de la Gare, ainsi qu'à la rue du Port.

Nous vous rappelons que le Tour de Romandie est un événement cycliste majeur, bénéficiant d'une audience suisse et internationale. Il représente un vecteur de promotion puissant pour notre cité et son tourisme.

Merci de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Informations à tous les consommateurs d'eau potable de La Neuveville

Nous allons procéder au nettoyage périodique du réservoir suivant :

Réservoir du Gibet le 28 avril 2015

Il est probable que durant ce nettoyage votre eau devienne trouble ou brune. Cependant, cela n'a aucune influence sur la qualité de l'eau potable.

Nous vous conseillons dès lors, de la laisser couler jusqu'à ce qu'elle redevienne claire.

Le responsable du nettoyage des réservoirs est Monsieur Mario Sapuppo, chef d'exploitation, service des eaux TLN. Pour des questions / voir complications, veuillez le contacter au 032 752 10 88.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Ligerz, le 13 avril 2015

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

SONDAGE SUR LE THÈME DE LA SÉCURITÉ

Chères habitantes, chers habitants,

Votre sécurité nous tient à cœur ! C'est pourquoi la police cantonale a demandé une étude qui doit permettre de fournir des indications concernant votre sentiment de sécurité et vos besoins. Ces prochains jours, des habitantes et des habitants de la commune sélectionnés de manière aléatoire recevront une lettre de la police cantonale bernoise et seront invités à participer au sondage mené par l'institut de sondage d'opinion Gfs Zurich.

Nous vous prions de participer au sondage, afin que nous puissions améliorer encore la situation en matière de sécurité dans la commune, et donc également votre sécurité personnelle. Nous allons analyser les résultats du sondage avec la police cantonale bernoise et examiner d'éventuelles possibilités d'améliorations. Le sondage est anonyme et vos données personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins. Merci de votre soutien.

Police Administrative
2520 LA NEUVEVILLE

Avis de construction

Requérant : M Ettore D'Egidio, rue des Fossés 2, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Menuiserie Piazza SA, rue de la Bruye 44, 2732 Reconvilier.

Projet : Remplacement de 4 fenêtres existantes en façade est et de 2 fenêtres existantes en façade sud par de nouvelles fenêtres en bois avec croisillons posés à l'extérieur des vantaux, à la rue des Fossés 2, sur la parcelle no 271, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 avril 2015 au 25 mai 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 avril 2015
Services techniques de La Neuveville



PISCINE CHAUFFÉE DU LANDERON OUVERTURE SAMEDI 9 MAI 2015

**Prix indigène pour les habitants
de La Neuveville du 9 AU 11 mai**

**10% DE RABAIS POUR TOUS SUR LES
ABONNEMENTS DE SAISON (Avec photo)**

Toujours avec l'aquagym gratuit

Une idée de cadeau pour la fête des mères !

PISCINE DU LANDERON - SAISON 2015

**CHERCHE
1 CAISSIERE à TEMPS PARTIEL**

Du 8 mai au 6 septembre 2015

Rens : 079 644 00 85

Adresse : Piscine du Landeron
Case postale 123 - 2525 le Landeron
yfr@bluewin.ch

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée le
Vendredi 24 avril 2015

Merci de votre compréhension.
La Préposée



Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau

**Prévenir le risque suicidaire
chez l'enfant et l'adolescent**

Mardi 5 mai à 20h00 au Battoir de Diesse, nous aurons la chance d'accueillir un spécialiste des questions relatives au suicide chez les enfants et les jeunes depuis de nombreuses années, *Monsieur Jean-Michel Reinert, psychothérapeute répondant de l'Association Cabinet de la Vie à Genève.*

Accompagner son enfant ou son adolescent est une responsabilité passionnante mais également particulièrement prenante. L'un des enjeux est de maintenir un lien de confiance malgré ses prises de distance ou ses renfermements. Monsieur Reinert nous donnera des pistes très concrètes !

Voici quelques questions abordées parmi d'autres :

- Que dire, que faire, comment se comporter ?
- Pourquoi un jeune peut-il devenir suicidaire ?
- Quels signes permettent de le détecter ?
- Que faut-il éviter de dire ou de faire ?
- Quand comment et où chercher de l'aide ?
- Existe-t-il des jeunes à risque ?
- Qu'est-ce qui peut protéger un jeune ?
- Certaines circonstances ou états peuvent-il augmenter le risque ?

Entrée libre - Collecte !



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

DATES DE TRAITEMENTS 2015 SULFATAGES PAR HÉLICOPTÈRE

Nous vous communiquons les dates de traitements de la région de Ligerz (communes concernées : Ligerz, La Neuveville, Tuscherz-Alfermée, Twann) :

Vendredi 4 juin
Mercredi 17 juin
Mercredi 9 juillet
Jeudi 23 juillet
Mercredi 5 août

Responsable : Erich Teutsch
Tél. : 032 315 12 53 ou 079 240 96 14

Si la météo est défavorable le jour prévu, le traitement se fera le lendemain.

Vous pouvez toujours nous joindre au 027 329 14 15 pour de plus amples renseignements. Toutefois nous tenions à vous informer que vous pourrez dès fin avril, début mai, retrouver le programme de traitements sur notre site web : www.air-glaciers.ch.

Nous vous rappelons aussi que les dates que nous vous communiquons aujourd'hui sont planifiées pour une saison dite "normale". Toutefois, nous accueillerons ce que le "ciel" voudra bien nous offrir comme météo et selon l'état de la végétation, il se peut que ce programme soit "tout chamboulé" !

Merci pour votre compréhension

Avec nos cordiales salutations
AIR-GLACIERS SA

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Appel d'urgence

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**



Commune de Nods

commune@nods.ch
site: www.nods.ch

Avis de construction

Requérants : Christophe Bonjour et Cindy Andrey, Neuenburgstrasse 69, 3236 Gampelen

Auteur du projet : Sébastien Droz, Ingénieur civil, Bafert 3, 3235 Erlach

Projet : Construction d'une villa familiale à usage de résidence principale sur RF 2556 du ban de Nods, Impasse des Lutins 10, 2518 Nods

Zone : Plan de quartier « Pierre-Grise Est »

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

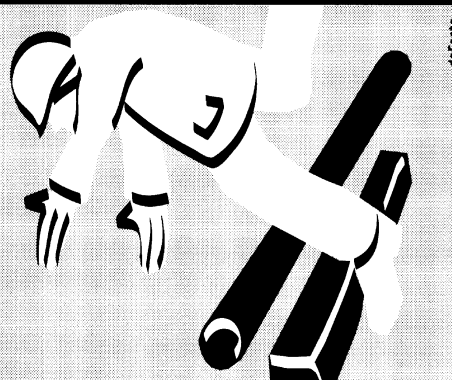
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.04.2015

Administration communale

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «**Premiers secours sur le lieu de travail**» de l'Alliance suisse des samaritains.

Téléphone 062 286 02 00

samaritains

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

AVRIL
Lundi 27
MAI
Samedi 2
Lundi 4

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE



FOIRE DE NODS LE 9 MAI 2015

Divers stands et produits du terroir
Vente de fleurs
SFG Nods
(en faveur du camp d'été pour les jeunes)

Dès 9h00 : Cafés et croissants
Vente de pains et pâtisseries maison

Dès 11h45 : Restauration

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 25 avril de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

ECHOS DU CONSEIL COMMUNAL

Afin d'informer les citoyennes et citoyens sur les décisions prises par votre exécutif, le Conseil communal a décidé d'afficher régulièrement au panneau officiel (ancienne administration) les « Echos du Conseil communal ».

Ce compte-rendu permettra de vous informer des principales décisions prises et d'informations diverses.

Conseil communal



ANNONCE DE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de procéder à l'entretien sur la ligne à haute tension, le courant sera coupé dans tout le village le

Mercredi 29 avril 2015 de 14 h 00 à 16 h 00

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex., pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant.

Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie.

Veillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Si vous possédez une installation destinée à injecter du courant sur le réseau (photovoltaïque, etc...) celle-ci se déconnectera automatiquement du réseau. Veillez donc la contrôler **une fois le courant rétabli**.

Les heures d'interruption et de rétablissement sont indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

1 et 2 mai 2015

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier DONT LES ANSES AURONT ETE PRÉALABLEMENT RETIRÉES, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

VIGNETTE OBLIGATOIRE POUR DÉCHETS VERTS

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages à la déchetterie de la route de Chasseral doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch).

Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Frédéric et Fanny Sculati, Impasse des Lutins 8, 2518 Nods

Auteur du projet : Frédéric et Fanny Sculati, Impasse des Lutins 8, 2518 Nods

Projet : Construction d'un couvert en bois sur terrasse existante sur RF 2557 du ban de Nods, Impasse des Lutins 8, 2518 Nods

Zone : Plan de quartier « Pierre-Grise Est »

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.04.2015

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Swisscom Broadcast AG, Ostermündigenstrasse 99, 3050 Bern

Auteur du projet : Max Hitz, bureau d'ingénieurs, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen

Emplacement : Parcelle n° 2236, au lieu-dit Chasseral, commune de Nods

Projet : Installation d'un nouveau système d'antennes DAB à 44.50m (Digital Audio Broadcasting)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation : 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 avril 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

**Commune mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	_____	Ascension
Lundi	25.05.2015	_____	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

OUVERTURE DE LA BERGERIE DU HAUT

L'ouverture de la Bergerie du haut est prévue les 2 et 3 mai 2015. Le gardiennage sera assuré par Mme Anick Rousselet.

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser à Raphaël Bourquin au 079 935 65 93.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOTBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015**Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

**COURS PRATIQUE ET MATINAL DE CHANT**

Animé par Jacques Chételat

Diesse, salle paroissiale
Samedi 2 mai de 9 h à 12 h

Prix de l'atelier : 20.- / Ouvert à tous

Inscriptions
079 665 18 92
gad.diesse@gmail.com

**RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
AVIS AUX CITOYENS**

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison du 1er mai, la tournée du jeudi 30 avril sera avancée au mercredi 29 avril.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**ENERGIE ÉOLIENNE AU MONT-SUJET
SÉANCES D'INFORMATION**

Lors des prochaines votations fédérales du 14 juin prochain, la population de notre commune devra se prononcer, par un vote communal consultatif, sur le projet d'énergie éolienne au Mont-Sujet.

Afin que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer en toute connaissance de cause, des séances d'information vont être organisées ces prochaines semaines, soit :

Sa. 09.05.15

Stand d'information

durant la Fête du printemps à Prêles

Je. 21.05.15

Séance d'information

au Complexe du Cheval Blanc de Lamboing à 19h30

Ve. 22.05.15

Séance d'information

à l'hôtel de l'Ours à Prêles à 19h30

Sa. 30.05.15

Stand d'information

à la déchetterie de Diesse de 10h00 à 11h30

N'hésitez pas à venir nombreux pour vous informer!

L'administration communale

**LIAISON DE BUS LAMBOING-ORVIN
SÉANCES D'INFORMATION**

Lors des prochaines votations fédérales du 14 juin prochain, la population de notre commune devra se prononcer, par un vote communal consultatif, sur le projet de liaison de bus Lamboing-Orvin.

Afin que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer en toute connaissance de cause, deux séances d'information vont être organisées, soit :

Je. 21.05.15

Séance d'information

au Complexe du Cheval Blanc de Lamboing à 20h30

Ve. 22.05.15

Séance d'information

à l'hôtel de l'Ours à Prêles à 20h30

N'hésitez pas à venir nombreux pour vous informer!

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Marc Waltisperger, Mont-Sujet 24, Prêles

Représenté par : M. N. Oechsli, Ch. des Peupliers 11, 2520 La Neuveville

Propriétaires fonciers : Mme et M. B. et M. Waltisperger, Prêles

Projet : Construction d'un balcon en façade sud, modification des fenêtres existantes, parcelle 2040, Mont Sujet 22, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril au 17 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 avril 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Vincent Couchemann, Contre-Montet 12, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Vincent Couchemann, Prêles

Propriétaire foncier : M. Vincent Couchemann, Prêles

Projet : Rénovation du bâtiment existant et aménagements extérieurs, parcelle no 1070, Mamelon Vert 10, village de Diesse

Zone : H1

Dérogations : à l'art. 67 al. 2 OC et à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril au 17 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 avril 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Sybille et Rudolf Tschäppät, Bannholz 4, 3416 Affoltern i.E.

Auteur du projet : Fullbau Suisse AG, Sunnsite 2, 3256 Seewil

Propriétaire foncier : Mme Sybille Tschäppät, Affoltern i.E.

Projet : Construction d'une maison familiale, parcelle no 2648, Mont Sujet 30, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 avril au 17 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 avril 2015

Secrétariat communal

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Avis de construction

Requérants : Raoul et Patricia Humair-Conrad, La Communance 6, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Gicot & Partenaires, Ville 38, 2525 Le Landeron

Emplacement : Parcelle no 2705, Sur le Souhait 37 - Prêles, commune mixte de Plateau de Diesse

Projet : Construction d'une villa individuelle, pose de panneaux solaires et pompe à chaleur air-eau

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : 25 LCFo ; 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 avril 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Garage des 3 Sapins SA, Route de La Neuveville 40, 2515 Prêles

Auteur du projet : Fischer Architecte, Reuchenette 42, 2603 Péry

Propriétaire foncier : Garage des 3 Sapins SA, Prêles

Projet : Aménagement de places de parc pour machines agricoles avec un accès, Ch. des Noyers 2, parcelles nos 2236 et 2399, village de Lamboing

Zone : Industrielle et Artisanale

Dimensions : selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 avril au 24 mai 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Lamboing, le 24 avril 2015

Secrétariat communal



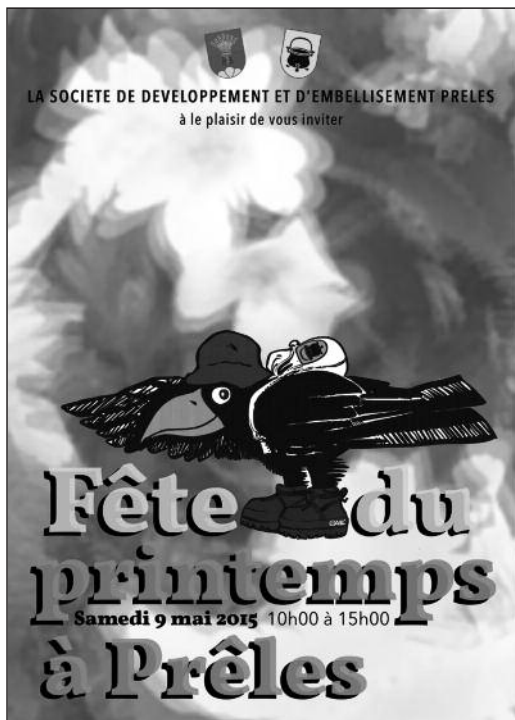
Commune Bourgeoise
Prêles

ASSEMBLÉE ORDINAIRE COMMUNE BOURGEOISE DE PRÊLES

Mardi 12 mai 2015 à 20h15
Hôtel de l'Ours à Prêles

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2014
3. Déplacement du monument Rossel
 - a) informations sur le projet
 - b) crédit d'engagement
4. Informations du Conseil
5. Divers et imprévus



PROGRAMME

- 09h30 à 15h00
- Célébration Fête du printemps
- 09h30 à 11h45
- Troc des enfants
- 11h00
- Concert par la Fanfare Harmonie de Prêles
- 13h30
- Concert de chant par l'école de musique Jura bernois
- 15h00
- Fin de l'événement

ANIMATION

- Bungee Trampoline
- Bourse aux vélos
- Mini voitures

MARCHÉ

- Produits du Terroir
- Artisanat
- Marché des producteurs
- Pâtisseries / pains / tresses
- Restauration chaude

Appel d'urgence

- | | |
|----------|--|
| Tél. 117 | Police, appel d'urgence |
| Tél. 118 | Feu, appel d'urgence |
| Tél. 144 | Ambulances, appel d'urgence |
| Tél. 145 | Intoxications, appels d'urgence |
| Tél. 147 | Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes |

Nouvelles de l'administration

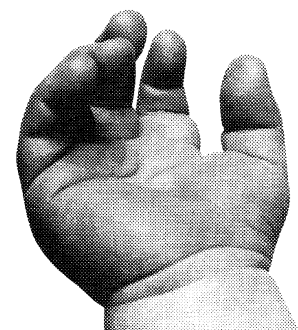
Mise au concours du Prix du cinéma bernois 2015

Pro cinéma Berne met au concours le Prix du cinéma bernois 2015. Les cinéastes bernois sont invités à soumettre au jury leurs films actuels. Sont admis les

courts et longs métrages de producteurs et réalisateurs professionnels du canton de Berne. Les œuvres nominées seront présentées dans le cadre du Festival du Prix du cinéma bernois, qui se tiendra du 22 octobre au 1^{er} novembre prochain. A cette occasion, le public pourra aussi décerner deux prix. Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre Pro cinéma Berne. Les dossiers de candidature doivent être déposés par écrit, d'ici au vendredi 3 juillet, à l'Office de la culture du canton de Berne, «Prix bernois du cinéma», Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne.

L'avenir à pleines mains

pro
juventute



Nouvelles de l'administration

Valeur limite annuelle respectée partout pour la première fois

Pour la première fois depuis le début des années 90, la valeur limite annuelle de 20 µg/m³ de pollution aux particules fines a été respectée sur tous les sites du canton de Berne en 2014. Les conditions météorologiques favorables, avec des périodes d'inversion courtes, ont maintenu la pollution à un niveau modéré durant l'hiver dernier. La proportion de suie, nocive pour la santé, reste toutefois trop importante.

Le canton de Berne surveille la pollution atmosphérique au moyen de stations de mesure réparties sur tout le territoire cantonal et communique régulièrement ses relevés. Les particules fines sont la principale pollution en hiver. La valeur limite de la concentration moyenne journalière est fixée à 50 microgrammes par mètre cube (µg/m³).

À l'instar de l'hiver précédent, les conditions météo ont limité la pollution aux particules fines l'hiver dernier. En effet, il n'y a pas eu de longues périodes anticycloniques, qui favorisent l'accumulation de ces particules. Comprises entre 50 et 60 microgrammes, les valeurs moyennes journalières les plus élevées sont comparables à celles de l'hiver 2013/2014. Les seuls dépassements ont été relevés dans la région de Berne, durant 3 à 11 jours suivant les stations de mesure (un seul dépassement par an est autorisé). La pollution est ainsi à nouveau très inférieure à celle d'hivers précédents, au cours desquels on a déjà enregistré des concentrations moyennes journalières de plus de 100 µg/m³.

Les valeurs annuelles témoignent d'un fort recul de la pollution

La valeur limite annuelle (moyenne annuelle de 20 µg/m³) permet de mieux juger de la qualité de l'air et de l'efficacité des mesures mises en place. Alors qu'au début des années 90 cette valeur était parfois dépassée du plus du double dans les emplacements très exposés à la circulation, elle a – pour la première fois en 2014 – été respectée sur tous les sites de mesure du canton. Qui plus est, les concentrations ont fortement baissé par rapport à l'année précédente. On a relevé ainsi 6 µg/m³ à la Brunngasshalde et 8 µg/m³ au Bollwerk, deux emplacements au centre de Berne.

Malgré ce succès, dont le mérite revient en partie aux mesures prises jusqu'ici (dont les filtres à particules sur les véhicules à moteur diesel et les améliorations des systèmes de chauffage au bois), on ne saurait crier victoire. Le recul observé l'an dernier est dû en grande partie à la météo favorable, 2014 ayant été avec 2011 l'année la plus chaude en Suisse depuis le début des mesures des températures en 1864. Bien que la valeur limite soit respectée, la proportion de suie nocive pour la santé reste en outre trop élevée dans les particules issues des véhicules à moteur diesel et des chauffages au bois.

Le canton de Berne veut réduire encore la pollution aux particules fines au moyen de plusieurs mesures de protection de l'air. Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre Le plan de mesures a été actualisé et complété afin de combler les lacunes existantes en vue de la réalisation des objectifs.

Traité d'amitié avec la préfecture japonaise de Nara

À l'occasion du 150^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la Suisse et le Japon, le canton de Berne conclut

un **Traité d'amitié avec la préfecture de Nara, au centre du Japon. Ce traité scelle une coopération et un échange d'expériences et de connaissances dans les domaines du tourisme, de la culture, de la sylviculture et des technologies énergétiques et environnementales. La présidente du Conseil-exécutif Barbara Egger-Jenzer a signé ce Traité d'amitié (Letter of agreement) le 17 avril dernier à Nara.**

Le Traité d'amitié entre le canton de Berne et la préfecture de Nara est le premier accord passé entre une préfecture japonaise et un canton suisse. Sa conclusion est l'un des événements marquants du 150^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et la Suisse. Le Japon tient le canton de Berne en haute estime. Le prince héritier Naruhito a d'ailleurs reçu la délégation du Conseil-exécutif en audience privée le 14 avril dernier. Grâce à ce traité, Berne est le seul canton suisse directement associé à la politique fédérale avec le Japon.

Des structures économiques similaires

La préfecture de Nara se trouve dans la deuxième région économique du Japon. Elle est comparable au canton de Berne en termes de démographie, de superficie, de réalités biogéographiques, de structure économique et de patrimoine culturel. Le Traité d'amitié scelle principalement une coopération et un échange d'expériences et de connaissances dans les domaines du tourisme, de la culture, de la sylviculture et des technologies énergétiques et environnementales, mais d'autres domaines peuvent s'y ajouter.

Les communes, organisations, associations et entreprises intéressées peuvent participer à certains projets. Parmi les projets envisageables figurent par exemple la création de groupes d'experts et de travail communs, l'organisation de séminaires, de salons, de formations ou autres manifestations à caractère éducatif, des consultations d'experts ou même des échanges universitaires.

Dénonciation du traité possible à tout moment

Le traité d'amitié signé le 17 avril dernier par la présidente du gouvernement Barbara Egger-Jenzer a la même portée politique et le même statut juridique qu'une déclaration d'intention (Letter of Agreement). Les parties au traité ne prennent aucun engagement juridique sous forme d'accords financiers ou économiques fermes. Si l'une des parties souhaite mettre fin aux relations, les deux parties tranchent d'un commun accord.

Une délégation bernoise de cinq personnes à Nara Une délégation bernoise de cinq personnes s'est rendue à Nara pour signer le Traité d'amitié. La présidente du gouvernement était ainsi accompagnée de MM. Hans-Jürg Käser, vice-président du gouvernement, Rapahël Lanz, maire de Thoun, député et membre de la Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil, Harry John, directeur de BE! Toursime SA, et Thomas Moser, chef du Service des relations extérieures du canton. Le coût du voyage a été cofinancé par le canton, la ville de Thoun et BE! Tourisme SA.

À son retour, la présidente du Conseil-exécutif Barbara Egger-Jenzer résume son expérience en ces termes : « Je suis impressionnée par la grande estime que les Japonais et Japonaises ont pour le canton de Berne. Notre Traité d'amitié avec la préfecture de Nara en est l'émanation et renforce la réputation dont jouit le canton de Berne au Japon. C'est inestimable. »

Le gouverneur de la préfecture de Nara et le

Conseil-exécutif bernois ont reconnu leur intérêt mutuel à la signature d'une « Letter of Agreement » en mai 2014, à l'occasion de la visite en Suisse d'une délégation japonaise. Ils ont défini la teneur du Traité d'amitié à l'automne de la même année.

Le Conseil-exécutif rencontre le Conseil d'Etat genevois

Le Conseil-exécutif bernois a rencontré lundi (20 avril) le Conseil d'Etat genevois au Rathaus de Berne pour un dîner. Cette rencontre est organisée à l'occasion du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération et du lancement d'un « road show » sur la Place fédérale.

Le canton de Genève célèbre cette année le bicentenaire de son entrée dans la Confédération. Il a donné lundi le coup d'envoi à sa tournée à travers les cantons suisses par un road show sur la Place fédérale, à Berne. Après les actes officiels, le Conseil-exécutif a convié le Conseil d'Etat genevois à un dîner au Rathaus (Hôtel du gouvernement), à Berne.

Le Conseil-exécutif a rappelé la longue amitié qui unit les deux cantons par-delà les frontières linguistiques, politiques et économiques. Il a souligné le rôle particulier que joue le canton de Genève au sein de la Confédération, comme l'illustre remarquablement l'exposition itinérante organisée pour le bicentenaire. En sa qualité d'hôte, le canton de Berne a voulu contribuer un peu plus à approfondir ces très bonnes relations.

Le Conseil-exécutif a aussi évoqué les défis communs, dont la « Greater Geneva Berne Area » constitue un bon exemple. Les cantons de Berne et Genève ont mis en place cet espace en coopération avec les autres cantons de Suisse occidentale. Ils ont reconnu, a ajouté le gouvernement bernois, que les espaces découpés par les frontières cantonales sont trop exigus pour une promotion efficace à l'étranger et que les cantons doivent agir de concert pour l'implantation d'entreprises étrangères.

Enfin, le Conseil-exécutif s'est dit honoré que le canton de Genève démarre sa tournée dans le canton de Berne. Le road show sera également présent à Thoun mardi 21 avril et à Bienne jeudi 23 avril.



Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!
Offrez la vue avec seulement 50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich
 www.cbmswiss.ch

cbm
 mission chrétienne pour les aveugles

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h Catéchisme 10H, maison de paroisse

Samedi

9h Catéchisme cycle II, 7e, 8e, 9e, Maison de paroisse

Dimanche 26 avril - Blanche Eglise

10h Culte du temps de Pâques

John Ebbutt, Pasteur

Jean 20, 19-29 : avance ta main et crois

Chants 34-15 ; 21-15 ; 47-07 ; 62-75

Avec la participation du groupe de louange

Recueillement de Taizé

18h30, dernier moment méditatif de la saison, au son du violoncelle et du piano.

Mercredi

10h Recueillement, Blanche Eglise

14h30 Chœur du mercredi à la Maison de paroisse

19h30, salle de paroisse catholique

Ecole de la Parole pour écouter, faire résonner, partager, prier et chanter le psaume 69.

Bienvenue pour se mettre « à bonne école » !

Vendredi

Pas de culte de l'enfance pendant les vacances

Le dimanche 3 mai

Le culte aura lieu à 10h à l'église de Diesse

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 26. April

18.30 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizé-Feier zweisprachig. Mit Pfrin. Brigitte Affolter und Pfr. John Ebbutt (Worte), Stefan Affolter und Marc van Wijnkoop Lüthi (Musik).

Amtswochen

22. bis 26. April: Pfrin. Brigitte Affolter (079 439 50 98).

27. April bis 7. Juni: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 26 avril

10h Messe à l'église paroissiale

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Vendredi 1er mai

8h30 Messe du 1er vendredi du mois à l'église paroissiale

Samedi 2 mai

18h Messe à Diesse

Dimanche 3 mai

10h Messe à l'église paroissiale

Ecole de la parole

Mercredi 29 avril à 19h30 à la salle de paroisse.

« Quelle honte ! » Psaume 69.

Horaires du catéchisme

Préparation et sacrements de la première Communion
Mercredi 29 avril de 14h à 15h30

Première Communion, retraite

Mercredi 6 mai de 15h à 17h

Jeudi 7 mai de 10h à 16h

Vendredi 8 mai de 10h à 16h

Première Communion

Dimanche 10 mai dès 9h40 sous l'église.

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 26 avril

Culte à Nods, 10h00, Marie-Laure Krafft-Golay, service de voitures.

Journée du pain

Samedi 25 avril, de 9h30 à 11h30, vente de pain confectionné dans le four à pain de la cure en faveur de personnes et familles en difficultés sur le Plateau. Lieux de vente: Mini-Prix à Diesse, Landi à Prêles et devant la boucherie à Lamboing. merci de votre solidarité !

Prévenir le risque suicidaire

Conférence donnée par Monsieur Jean-Michel Reinert, psychothérapeute. Mardi 5 mai à 20h00 au Battoir de Diesse, entrée libre collecte (voir aussi article sur ce sujet dans ce même numéro)

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, passage également à 9h50 centre du village de Diesse.

Site internet

Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiales; www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 26 avril

Nods, 10h. Culte.

Dimanche 3 mai

Diesse, 10h. Culte régional.

Du 1^{er} au 3 mai, les jeunes des 3 paroisses de notre région seront en camp de préparation de leur confirmation avec leurs pasteurs et leurs catéchètes.

Merci de les porter dans vos pensées et vos prières.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83 - sausermireille@bluewin.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8ème à 10ème Harnos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Dimanche 26 avril

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- AWJJ : 9ème à 11ème Harnos

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harnos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harnos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Lectio divina, Ecole de la Parole 19h30

Méditation inter-communautaire à la salle de Paroisse catholique

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 25 avril à Bienne

9h30 L'Eglise à l'étude

10h30 Culte, past. P. Maeder

Pharmacie

Week-end et jours fériés : 0842 24 24 24

Pendant la semaine : 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctambus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA PAROISSE

du mercredi 27 mai à 19h30
à la cure catholique-chrétienne
(Rue Dufour 105) 2502 Bienne

Ordre du jour

1. Elections des scrutateurs
2. Procès verbal de la dernière assemblée générale (25 mars 2015)
3. Rénovation de l'église
 - 3.1 présentation de l'avant projet par les architectes
 - 3.2 financement de la rénovation de l'église
 - 3.3 votation sur l'exécution de la rénovation

Toutes les personnes ayant droit de votre sont invitées à participer à cette assemblée de paroisse.

Au nom du Conseil de paroisse

Le président
Peter Derendinger

Le curé
Nassouh Toutoungi